

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 12 FEVRIER 2013

Membres en exercice :	L'an deux mille treize, le douze février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de PORTETS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Marie-France THERON, Maire.
17	Date de la convocation : <b>07 février 2013.</b>
Membres présents :	<b>Présents :</b> Marie-France THERON (Maire), Jean-Claude PEREZ, Corine BLANCHARD, Claudie MARQUETON (Adjoints), Michel COUSSEAU, Ghislaine GIFFARD, Pascal MORTIER, Jean-Claude VACHER, Christiane CAZIMAJOU (Conseillers Municipaux).
09	<b>Absents avec délégation :</b> Noël COURTIN (pouvoir à Marie-France THERON), Didier CAZIMAJOU (pouvoir à Michel COUSSEAU), Thierry RENAUD (pouvoir à Pascal MORTIER), Fanny JACQUE (pouvoir à Jean-Claude PEREZ).
Membres votants :	<b>Absents :</b> Dominique HAVERLAN, Patrick DESVAUX, Stéphanie BAYLE, Stéphane ENGEL.
13	<b>Secrétaire de séance :</b> Ghislaine GIFFARD.

### PREAMBULE

Mme le Maire donne lecture du compte rendu de la réunion du Conseil municipal du 08 janvier 2013. M. Michel COUSSEAU, Conseiller municipal, s'étonne que l'intervention de M. Didier CAZIMAJOU, Conseiller municipal, au sujet de la convention de mandat de l'association THALIE pour l'Espace Culturel la Forge, ne soit pas transcrite dans le compte rendu. Mme Marie-France THERON, Maire, lui indique que le débat sur la mise en place d'une commission culturelle a été retirée, par 13 voix « pour » et 1 abstention, de l'ordre du jour ; en conséquence, toute intervention liée à ce sujet n'a pas lieu d'être portée au compte rendu.

Aucune autre observation n'étant émise, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

### DELIBERATIONS

#### 2013-7 : ENFOUISSEMENT DE 30 METRES DE RESEAU TELEPHONIQUE AU NIVEAU DU N°37 BIS ROUTE DU COURNEAU EN MEME TEMPS QUE LE RESEAU ERDF.

##### Convention avec Orange France Télécom

La Société Orange France Télécom doit réaliser 30 mètres d'enfouissement du réseau téléphonique, route du Courneau, à hauteur du n°37 bis. Ces travaux étant réalisés sur le domaine public communal, Mme le Maire donne lecture de la convention qui doit fixer les engagements des parties. Par ailleurs, elle indique qu'elle a demandé au SDEEG de profiter de ce chantier pour enfouir le réseau électrique nécessaire à l'alimentation d'un réverbère d'éclairage public.

Mme le Maire indique que France Telecom prend en charge, forfaitairement, 82% des coûts d'étude et de réalisation des câblages et des fournitures de génie civil ; la collectivité assure la charge des autres coûts (18%).

L'entretien et la maintenance des installations de communications téléphoniques est à la charge de France Telecom qui est assujéti à la redevance d'occupation du domaine public communal.

Les travaux réalisés par le SDEEG ne seront pas supportés par le budget communal.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les termes de la convention et autorise le Maire à la signer.

**2013-8 : ENFOUISSEMENT DE 30 METRES DE RESEAU TELEPHONIQUE AU NIVEAU DU N°37 BIS ROUTE DU COURNEAU EN MEME TEMPS QUE LE RESEAU ERDF.**

**Demande de subvention au Conseil Général**

A l'unanimité, le Conseil municipal, pour la réalisation des travaux, objet de la délibération précédente, sollicite l'aide financière du Conseil général de la Gironde et adopte le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux HT	5.106,00 €	Subvention C.G. 33 (25%)	1.276,50 €
		Fonds propres	3.829,50 €
TVA	1.000,78 €	TVA	1.000,78 €
<b>Total TTC</b>	<b>6.106,78 €</b>	<b>Total TTC</b>	<b>6.106,78 €</b>

**2013-9 : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU C.C.A.S. DE PORTETS**

Afin de permettre au Centre Communal d'Action Sociale de PORTETS de faire face à ses dépenses, dans l'attente du vote de son budget 2013, le Conseil municipal, à l'unanimité, lui attribue une subvention de fonctionnement de 5.000,00 €.

**2013-10 : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A LA CAISSE DES ECOLE DE PORTETS**

*Cette délibération n'étant pas à l'ordre du jour, Mme le Maire demande au Conseil municipal s'il souhaite en débattre. Accord à l'unanimité.*

Afin de permettre à la Caisse des Ecoles de PORTETS de faire face à ses dépenses, dans l'attente du vote de son budget 2013, le Conseil municipal, à l'unanimité, lui attribue une subvention de fonctionnement de 15.000,00 €.

Mme le Maire fait une parenthèse pour donner des informations sur l'aménagement futur de la semaine scolaire. Elle indique que la réflexion est menée au sein de la CDC du canton de PODENSAC car il s'agit de coordonner le fonctionnement des six centres de loisirs communautaires. C'est pourquoi, le Conseil communautaire a retenu le mercredi matin comme ½ journée de classe supplémentaire. Des calculs ont été effectués et montrent que la mise en place d'un service de bus pour rapatrier les enfants des communes n'ayant pas de centre de loisirs vers celles qui en possèdent ne générerait pas de coûts supplémentaires importants (les centres de loisirs du mercredi ne fonctionnant plus que la ½ journée). Le choix de la mise en place de la réforme (septembre 2013 ou septembre 2014) sera tranché ultérieurement.

**2013-11 : MODIFICATION DU TARIF DES DROITS DE PLACE**

*Cette délibération n'étant pas à l'ordre du jour, Mme le Maire demande au Conseil municipal s'il souhaite en débattre. Accord à l'unanimité.*

Le Conseil municipal, prenant acte de l'observation de La Trésorerie qui indique que les tarifs des droits de place n'étaient pas applicables car la valeur de base du ticket étant de 2,05 €, les tarifs qui en découlent ne peuvent être que des multiples de ce montant, modifie le montant des droits de place, comme suit :

- Jusqu'à 3 mètres linéaires : 2,05 € (tarif de base)
- De 3 à 6 mètres linéaires : 4,10 €
- De 6 à 9 mètres linéaires : 6,15 €
- Au-delà de 9 mètres linéaires : 8,20 €

**2013-12 : INFILTRATIONS PAR LA TOITURE DE LA CHAUFFERIE DE L'ECOLE MATERNELLE SUITE A DES TRAVAUX EFFECTUES PAR L'ENTREPRISE LAURENT**

*Cette délibération n'étant pas à l'ordre du jour, Mme le Maire demande au Conseil municipal s'il souhaite en débattre. Accord à l'unanimité.*

M. Jean-Claude VACHER, Conseiller municipal, explique que l'entreprise LAURENT, retenue pour effectuer les travaux du lot 2 (charpente – couverture) du marché relatif à l'extension de l'école maternelle, avait placé des bâches qui, mal fixées, ont été soulevées par le vent, ce qui a provoqué des infiltrations d'eau dans la chaufferie de l'école maternelle. Le montant de la réparation s'est élevé à 1.024,71 €. Bien qu'une déclaration d'assurance ait été effectuée et qu'un expert ait été missionné, l'entreprise LAURENT s'est engagée à rembourser les frais supportés par la commune. Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le

- Maire à émettre le titre de recettes à l'encontre de l'entreprise LAURENT afin que celle-ci rembourse, comme elle s'y est engagée, les frais supportés par la commune suite aux infiltrations d'eau par la toiture qui ont endommagé la chaufferie de l'école maternelle, soit la somme de 1.024,71 € TTC.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21h55.